



## refus de signer par un heritier

Par **jac42**, le 12/09/2011 à 09:07

les parents sont décédés depuis 2 ans, mais la succession est bloquée par un heritier qui refus de signer - cet heritier a toujours eu des problemes avec les parents, il ne dit pas avoir eu sa part correctement lors d une donation de 25 ans, il a ete évincé sur une assurance vie, il demande reparation de cela, mais c était la volonté des parents, car il était bien mentionné sur les autres assurances - les parents disaient qu il en avait eu plus que les autres, suite a plusieurs aides qu il avait eu - en plus il demande un salaire différé alors qu il n a jamais travaillé pour les parents

comment faire pour sortir de cette situation, car la maison d habitation est en pérille, car il ne pas faire de nettoyage autour de celle ci, peut on lui demander à payer les frais de nettoyage? peut on faire jouer la clause que nous sommes 4 pour terminer cet heritage contre un qui ne veut pas signer?

merci de bien vouloir me renseigner pour terminer cette successions?

Par **Domil**, le 12/09/2011 à 14:19

Il faut sommer l'héritier de signer par voie d'huissier (le notaire le fait), puis s'il refuse toujours, il faut que le notaire fasse un PV de difficulté, et vous prenez un avocat pour assigner l'héritier récalcitrant.

Par **jac42**, le 12/09/2011 à 15:29

merci de votre renseignement, je vais contacter le notaire